MAIRIE du FALGA

31540

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice

- 11

Présents

10

Votants

11

L'an deux mille vingt, le 20 juin, le Conseil Municipal de la commune du FALGA dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Isabelle COUTUREAU, Maire.

<u>Présents</u>: Anne-Marie GRANZOTTO, Philippe BUGAREL, Isabelle COUTUREAU, Alix BLANCHON, Anaïs BERRAN-LEBOSSÉ, Hélène DELMAS, Johan ÉVADÉ, Marie EMBRY PETIT, Nicolas LESSIEUX, Stéphanie CÉRÈNE

Absents:,,

Excusé : Damien MONTAGNÉ qui a donné pouvoir à Madame COUTUREAU

Convocation: 15 juin 2020.

Madame CÉRÈNE a été nommée secrétaire de la séance.

Objet: Nouveau photocopieur

D2020-15

- Le contrat de location du photocopieur de la mairie arrive à échéance le 30/06/2020.
- Des devis ont été demandés et l'achat d'un nouveau copieur chez la société RICOH et
 UNADER avec cotisation de 50€ à UNADER a été décidé à l'unanimité.
- Le conseil municipal autorise Madame le Maire à entreprendre toutes démarches nécessaires à l'octroi d'une subvention auprès du conseil départemental de Haute Garonne pour l'achat du copieur.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits. pour extrait conforme,

Isabelle COUTUREAU Maire

Mairie du Falga Place de la Forge 31540 FALGA Tél/Fax : 05 61 83 02 35

Département de HAUTE-GARONNE

MAIRIE du FALGA

31540

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice

11

Présents

10

Votants

11

L'an deux mille vingt, le 20 juin, le Conseil Municipal de la commune du FALGA dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Isabelle COUTUREAU, Maire.

<u>Présents</u>: Anne-Marie GRANZOTTO, Philippe BUGAREL, Isabelle COUTUREAU, Alix BLANCHON, Anaïs BERRAN-LEBOSSÉ, Hélène DELMAS, Johan ÉVADÉ, Marie EMBRY PETIT, Nicolas LESSIEUX, Stéphanie CÉRÈNE

Absents:,,

Excusé: Damien MONTAGNÉ qui a donné pouvoir à Madame COUTUREAU

Convocation: 15 juin 2020.

Madame CÉRÈNE a été nommée secrétaire de la séance.

D2020-16

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019

Madame Le Maire rappelle que le Compte de Gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au Compte Administratif. Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le Compte de Gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, APPROUVE à l'unanimité le Compte de Gestion du Trésorier municipal pour l'exercice 2019.

Ce Compte de Gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits. pour extrait conforme,

Isabelle COUTUREAU Maire

Mairie du Falga Place de la Forge 31540 FALGA Tél/Fax : 05 61 83 02 35



MAIRIE du FALGA

31540

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice

11

Présents

10

Votants

11

L'an deux mille vingt, le 20 juin, le Conseil Municipal de la commune du FALGA dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Isabelle COUTUREAU, Maire.

Présents: Anne-Marie GRANZOTTO, Philippe BUGAREL, Isabelle COUTUREAU, Alix BLANCHON, Anaïs BERRAN-LEBOSSÉ, Hélène DELMAS, Johan ÉVADÉ, Marie EMBRY PETIT, Nicolas LESSIEUX, Stéphanie CÉRÈNE

Absents:,,

Excusé: Damien MONTAGNÉ qui a donné pouvoir à Madame COUTUREAU

Convocation: 15 juin 2020.

Madame CÉRÈNE a été nommée secrétaire de la séance. D2020-17

COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE - LOTISSEMENT

Madame Anne-Marie GRANZOTTO prend la présidence de la séance et présente aux membres du Conseil Municipal l'ensemble des opérations du Compte Administratif pour l'année 2019. Elle précise que l'année 2019 dégage un excédent de fonctionnement de 119.640 € et un excèdent d'investissement de 68.894 €, d'où un excédent global de 188.534 €.

Hors la présence de Madame le Maire, L'ensemble du Conseil adopte ces comptes à l'unanimité des présents.

Madame Anne-Marie GRANZOTTO présidente de séance donne lecture des opérations financières de l'année 2019 pour le Budget du Lotissement.

Elle précise qu'aucune opération n'est intervenue dans le courant de l'année, ce budget présente un excédent de clôture de 4.241,57 €.

Hors la présence de Madame le Maire, le Conseil ADOPTE le Compte Administratif du Budget Lotissement à l'unanimité par les membres présents.

> Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits. pour extrait conforme,

> > Isabelle COUTUREAU Maire

Mairie du Falga Place de la Forge 31540 FALGA Tél/Fax: 05 61 83 02 35



MAIRIE du FALGA

31540

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice 11 Présents 10 Votants 11

L'an deux mille vingt, le 20 juin, le Conseil Municipal de la commune du FALGA dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Isabelle COUTUREAU, Maire.

<u>Présents</u>: Anne-Marie GRANZOTTO, Philippe BUGAREL, Isabelle COUTUREAU, Alix BLANCHON, Anaïs BERRAN-LEBOSSÉ, Hélène DELMAS, Johan ÉVADÉ, Marie EMBRY PETIT, Nicolas LESSIEUX, Stéphanie CÉRÈNE

Absents:,

Excusé: Damien MONTAGNÉ qui a donné pouvoir à Madame COUTUREAU

Convocation: 15 juin 2020.

Madame CÉRÈNE a été nommée secrétaire de la séance.

D2020-18

VOTE DES TAXES DE L'ANNÉE 2020

Madame le Maire présente le tableau de la fiscalité de l'année 2020 considérant la gestion de l'année 2019 et l'état de la trésorerie, elle sollicite l'avis de son Conseil en proposant de ne pas augmenter la part communale des impôts. Elle tient à préciser que ce budget est le treizième dont les taxes restent inchangées

Après en avoir délibéré, le Conseil DÉCIDE de ne pas appliquer d'augmentation des impôts pour l'année 2020 et VOTE le tableau de fiscalité suivant :

Taxe d'habitation :	198.073	18.25 %	36847 €
Foncier bâti :	124 433	6.16 %	7.694 €
Foncier non bâti :	13.892	48.36 %	6.770 €
CFE	0	0 %	0€
TOTAL			51311 €

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits. pour extrait conforme,

Isabelle COUTUREAU Maire

Mairie du Falga Place de la Forge 31540 FALGA Tél/Fax : 05 61 83 02 35

MAIRIE du FALGA

31540

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice

11

Présents

10

Votants

11

L'an deux mille vingt, le 20 juin, le Conseil Municipal de la commune du FALGA dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Isabelle COUTUREAU, Maire.

<u>Présents</u>: Anne-Marie GRANZOTTO, Philippe BUGAREL, Isabelle COUTUREAU, Alix BLANCHON, Anaïs BERRAN-LEBOSSÉ, Hélène DELMAS, Johan ÉVADÉ, Marie EMBRY PETIT, Nicolas LESSIEUX, Stéphanie CÉRÈNE

Absents:,

Excusé: Damien MONTAGNÉ qui a donné pouvoir à Madame COUTUREAU

Convocation: 15 juin 2020.

Madame CÉRÈNE a été nommée secrétaire de la séance.

D2020-19

BUDGET 2020 – BUDGET PRINCIPAL et BUDGET LOTISSEMENT

Madame le Maire propose à son conseil de délibérer sur la proposition du <u>Budget Principal 2020</u>. Elle précise qu'il n'est pas nécessaire d'affecter une partie de l'excédent 2019 en réserve au compte 1068 pour l'année 2020.

Elle donne lecture de l'ensemble des opérations du Budget Principal 2020.

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'élèvent et s'équilibrent à la somme de 188 127.47 €. Les dépenses et les recettes de l'investissement s'élèvent et s'équilibrent à la somme de 72 962.18 €.

Après en avoir délibéré LE CONSEIL ACCEPTE ces comptes du Budget Principal à l'unanimité

Madame le Maire propose à son conseil de délibérer sur la proposition du <u>Budget du Lotissement 2020</u> Elle donne lecture de l'ensemble des opérations du Budget du Lotissement 2020. Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'élèvent et s'équilibrent à la somme de 4.241,57 €. Les dépenses et les recettes de l'investissement s'élèvent et s'équilibrent à la somme de 4.241,57 €.

Après en avoir délibéré LE CONSEIL ACCEPTE ces comptes du Budget du Lotissement à l'unanimité

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits. pour extrait conforme,

Isabelle COUTUREAU Maire

Mairie du Falga Place de la Forge 31540 FALGA Tél/Fax : 05 61 83 02 35



MAIRIE du FALGA

31540

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice 11 Présents 10 Votants 11

L'an deux mille vingt, le 20 juin, le Conseil Municipal de la commune du FALGA dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Isabelle COUTUREAU, Maire.

<u>Présents</u>: Anne-Marie GRANZOTTO, Philippe BUGAREL, Isabelle COUTUREAU, Alix BLANCHON, Anaïs BERRAN-LEBOSSÉ, Hélène DELMAS, Johan ÉVADÉ, Marie EMBRY PETIT, Nicolas LESSIEUX, Stéphanie CÉRÈNE

Absents:,

Excusé: Damien MONTAGNÉ qui a donné pouvoir à Madame COUTUREAU

Convocation: 15 juin 2020.

Madame CÉRÈNE a été nommée secrétaire de la séance. D2020-20

SUBVENTIONS

Madame le Maire propose à son Conseil la liste des associations qui recevront une subvention de la commune, et demande à son Conseil de délibérer pour les attributions suivantes pendant l'année 2020 :

80,00€
80,00€
80,00€
200.00€
100,00€
1.000,00 €
80,00€
200,00€
80,00€
100,00€

Après délibération, le CONSEIL ADOPTE cette proposition à l'unanimité des membres présents, et charge Mme le Maire de l'exécution de cette décision.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits. pour extrait conforme,

Isabelle COUTUREAU Maire

Mairie du Falga Place de la Forge 31540 FALGA Tél/Fax : 05 61 83 02 35

Permanence: LUNDI de 09 h à 12 h et de 14 h 30 à 17 h 00

J. bulkara

Département de HAUTE-GARONNE

MAIRIE du FALGA

31540

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice 11 Présents 10 Votants 11

L'an deux mille vingt, le 20 juin, le Conseil Municipal de la commune du FALGA dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Isabelle COUTUREAU, Maire.

<u>Présents</u>: Anne-Marie GRANZOTTO, Philippe BUGAREL, Isabelle COUTUREAU, Alix BLANCHON, Anaïs BERRAN-LEBOSSÉ, Hélène DELMAS, Johan ÉVADÉ, Marie EMBRY PETIT, Nicolas LESSIEUX, Stéphanie CÉRÈNE

Absents:,

Excusé: Damien MONTAGNÉ qui a donné pouvoir à Madame COUTUREAU

Convocation: 15 juin 2020.

Madame CÉRÈNE a été nommée secrétaire de la séance.

D2020-23

Objet : Régie de recettes :

Le .Maire

Vu la délibération de 1996. instituant une régie .recettes pour les marchés ;

Vu la délibération de 1996. fixant le régime indemnitaire global des régisseurs de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités locales et des établissements publics locaux ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire de .1996.;

DECIDE (6)

ARTICLE PREMIER - Mme QUIMINAL Martine, est nommé(e) régisseur titulaire de la régie de recettes avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celleci ;

ARTICLE 2 - En cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel, Mme QUIMINAL Martine sera remplacée par Mme DELMAS Hélène mandataire suppléant ;

ARTICLE 3 (7) - Mme QUIMINAL Martine n'est pas astreinte à constituer un cautionnement ;

ARTICLE 4 (7) - Mme QUIMINAL Martine ne percevra pas d'indemnité de responsabilité selon la réglementation en vigueur ;

ARTICLE 5 (7) - Mme DELMAS Hélène, mandataire suppléant, ne percevra pas d'indemnité de responsabilité selon la réglementation en vigueur ;

Mairie du Falga Place de la Forge 31540 FALGA Tél/Fax: 05 61 83 02 35

Département de HAUTE-GARONNE

ARTICLE 6 - Le régisseur titulaire (intérimaire) et le mandataire suppléant sont conformément à la réglementation en vigueur personnellement et pécuniairement responsables de la conservation des fonds, des valeurs et des pièces comptables qu'ils ont reçus, ainsi que de l'exactitude des décomptes de liquidation qu'ils ont éventuellement effectué;

ARTICLE 7 (10) - Le régisseur titulaire (intérimaire) et le mandataire suppléant ne doivent pas percevoir de sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie, sous peine d'être constitués comptable de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du Code pénal;

ARTICLE 8 (11) - Le régisseur titulaire (intérimaire) et le mandataire suppléant ne doivent pas payer de dépenses relatives à des charges autres que celles énumérées dans l'acte constitutif de la régie, sous peine d'être constitués comptable de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du Code pénal;

ARTICLE 9 (12) - Le régisseur titulaire (intérimaire) et le mandataire suppléant ne doivent pas percevoir des sommes et payer des dépenses pour des produits et des charges autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie, sous peine d'être constitués comptable de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du Code pénal;

ARTICLE 10 - Le régisseur titulaire (intérimaire) et le mandataire suppléant sont tenus de présenter leurs registres comptables, leurs fonds et leurs formules de valeurs inactives aux agents de contrôle qualifiés ;

ARTICLE 11 - Le régisseur titulaire (intérimaire) et le mandataire suppléant sont tenus d'appliquer chacun en ce qui le concerne, les dispositions de l'instruction interministérielle n°06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative à l'organisation, au fonctionnement et au contrôle des régies des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

Après délibération, le CONSEIL ACCEPTE ces nominations à l'unanimité des membres présents

FAIT à Le Falga.., le 29/06/2020.

Signature titulaire

Signature suppléant

A 10

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits. pour extrait conforme,

Isabelle COUTUREAU Maire

Département de HAUTE-GARONNE

MAIRIE du FALGA

31540

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice 11

Présents

10

11 Votants

L'an deux mille vingt, le 20 juin, le Conseil Municipal de la commune du FALGA dument convoqué, s'este-GARONNE réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Isabelle COUTUREAU, Maire.

3 0 JUIL, 2020

0

Présents: Anne-Marie GRANZOTTO, Philippe BUGAREL, Isabelle COUTUREAU, Alix BLANCHON, Anaïs BERRAN-LEBOSSÉ, Hélène DELMAS, Johan ÉVADÉ, Marie EMBRY PETIT, Nicolas LESSIEUX, Stéphanie CÉRÈNE

Absents:,

Excusé: Damien MONTAGNÉ qui a donné pouvoir à Madame COUTUREAU

Convocation: 15 juin 2020.

Madame CÉRÈNE a été nommée secrétaire de la séance.

D2020-25 ANNULE ET REMPLACE LA D2020-22

Objet : Election des délégués à HAUTE GARONNE ENVIRONNEMENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal a élu, à l'unanimité, les membres suivants :

Marie EMBRY et Alix BLANCHON

Après délibération, le CONSEIL ACCEPTE cette proposition de délégation à l'unanimité des membres présents

> Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits. pour extrait conforme,

> > Isabelle COUTUREAU Maire

Mairie du Falga Place de la Forge 31540 FALGA Tél/Fax: 05 61 83 02 35

MAIRIE du FALGA

31540

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice

11

Présents

10

Votants

11

L'an deux mille vingt, le 20 juin, le Conseil Municipal de la commune du FALGA dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Isabelle COUTUREAU, Maire.

<u>Présents</u>: Anne-Marie GRANZOTTO, Philippe BUGAREL, Isabelle COUTUREAU, Alix BLANCHON, Anaïs BERRAN-LEBOSSÉ, Hélène DELMAS, Johan ÉVADÉ, Marie EMBRY PETIT, Nicolas LESSIEUX, Stéphanie CÉRÈNE

Absents:,,

Excusé: Damien MONTAGNÉ qui a donné pouvoir à Madame COUTUREAU

Convocation: 15 juin 2020.

Madame CÉRÈNE a été nommée secrétaire de la séance.

D2020-27

Objet : Gratuité des transports publics pour les personnes de 65 ans et plus.

le U 6 AUUT 2020
ans et plus.
PREFECTURE de la Hie-GARONNE

Madame le maire présente au conseil le dispositif de gratuité des transports publics bénéficiant aux personnes âgées de 65 ans et plus résidant en Haute Garonne auquel elle désire s'associer à coté du Département, La Région, Les transporteurs représentés par le Groupement Général des Transporteurs Publics de la Haute Garonne, la Régie Départementale des Transports de la Haute Garonne et la SNCF. Après présentation du règlement départemental qui définit les conditions de mise en œuvre de ce dispositif de gratuité le Conseil à l'unanimité désire entrer dans ce dispositif de gratuité de transports publics pour les personnes de 65 ans et plus.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits. pour extrait conforme,

Isabelle COUTUREAU Maire

Mairie du Falga Place de la Forge 31540 FALG

Tél/Fax : 05 61 83 02 35